

Avis de consultation sur le projet de Règlement suivant :

**Règlement 1183-21 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Rur.10 – Abrogation du Règlement 1091-19 - Cessation de l'activité)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1180-21

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le projet du règlement cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (G0C 2B0) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villeneuve-richmond.com](mailto:greffe@villeneuve-richmond.com), **et ce, au plus tard le 4 janvier 2022, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au [jsbourque@villeneuve-richmond.com](mailto:jsbourque@villeneuve-richmond.com).

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ce projet de règlement **lors de la séance du Conseil qui sera tenue le 10 janvier 2022.**

Objet du règlement : Le but de ce règlement est d'abroger l'usage conditionnel d'élevage de chiens qui a été autorisé par le Règlement 1091-19 puisque cette activité a cessé dans la zone visée et que le Conseil ne souhaite pas octroyer de nouvelles autorisations d'usage conditionnel pour ce type d'activité dans ladite zone;

Vous pouvez consulter le projet de Règlement au site Internet de la Ville au [www.villeneuve-richmond.com](http://www.villeneuve-richmond.com), sous l'onglet Service aux citoyens, section Règlements.

Donné à New Richmond,  
Ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2021

Céline LeBlanc  
Greffière